



Ce CSAR a été l'occasion de faire à nouveau un point sur l'avancée des travaux menés par la DG, aussi bien en termes de reconnaissance de l'implication des agents, qu'en matière d'organisation des services. Si l'administration a fait quelques pas sur différents sujets, ils demeurent pour l'heure insuffisants. La Directrice générale reconnaît elle-même que plusieurs chantiers ne sont pas encore aboutis.

**L'UNSA Douanes et la CGC Douanes font le constat que nos dirigeants refusent de dévoiler le montant des primes, que les services franciliens semblent en difficulté face au plan de transports en IDF et surtout, qu'un scandale se confirme lié à l'absence de prise en charge des frais de garde supplémentaires. Nos gouvernants ne veulent pas se donner les moyens de réussir sereinement la mobilisation et préfèrent jouer la montre, dans l'espoir de faire céder les personnels à moindre coût. Ils réécrivent ainsi l'adage : Quand on aime pas, on compte !**

Retrouvez la situation point par point à la mi-décembre.

## 99 LES SERVICES IMPACTÉS

L'administration a dévoilé en séance le tableau reprenant l'ensemble des services concernés par une mobilisation spécifique durant l'olympiade. Les taux varient de 50 à 100 %. La Directrice générale reconnaît qu'il était important de stabiliser une cartographie des services impactés, afin de permettre la programmation des cotes de service et plannings de travail, tout en identifiant les difficultés rémanentes.

Il était temps ! Depuis le début des discussions, l'UNSA Douanes et la CGC Douanes n'ont eu de cesse de réclamer une programmation anticipée des services, prenant en compte les taux de mobilisation attendus, de manière à donner de la visibilité à tous les collègues impactés et/ou mobilisés.

À notre demande, les derniers services qui n'auraient pas encore été ciblés à ce jour, pourront toujours intégrer cette liste dans les prochaines semaines.

Nous rappelons aussi que la tenue des Jeux ne doit pas faire oublier le nécessaire respect des règles ARTT auquel sont tenus les gestionnaires de cotes. (voir l'annexe en fin de document)



## 99 LES RENFORTS

Afin de renforcer la mobilisation dans les brigades en IDF, DIPA, PACA et HdF, la très grande majorité des agents SU de Paris Spécial sera mobilisée pour l'évènement. De même, les 268 ACP2 stagiaires en formation à l'ENDLR interrompront leur scolarité le 28 juin pour rallier la capitale. Ils devront préalablement avoir achevé leur formation au tir (22 heures) et aux TPCI (32 heures) et avoir prêté serment au TJ LA ROCHELLE (le 15 mai).

Comme nous l'avons déjà évoqué, il apparaît délicat d'envoyer en première ligne des agents tout juste formés. À ce sujet, nous faisons remarquer que la responsabilité de ce déploiement inédit sera une nouvelle fois à la charge des chefs d'équipe.

Par ailleurs, en 2022 l'administration annonçait en grandes pompes, la création d'une Réserve Opérationnelle censée répondre aux besoins ponctuels en effectifs. Elle prenait d'ailleurs pour cible les JO. Aujourd'hui, ce projet a disparu des radars, faisant reposer sur les agents tout le poids de cette mobilisation ! Une fois de plus, l'administration a manqué d'anticipation et doit se rendre à l'évidence : ce programme est un grand LOUPÉ !



# COMPTE-RENDU DU CSAR

## SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

### LA MOBILISATION DES SERVICES POUR LES JO PARIS 2024



2/3

#### LA PRIME DE RECONNAISSANCE

En préambule, nos organisations ont réaffirmé la nécessité de ne pas laisser la douane traitée à part des autres administrations impactées. En séance, l'administration elle-même a rappelé à plusieurs reprises que la douane participerait au dispositif : « au même titre que les autres forces de sécurité intérieure ». Dans ces conditions, les douaniers doivent bénéficier de la prime JO d'un même montant que les autres forces de sécurité intérieure.

De plus, afin d'éviter le fiasco de la prime Covid, des conditions claires d'octroi de la prime annoncée par la Première Ministre, doivent être établies et connues de tous.

La circulaire veut que la prime ne soit accordée qu'aux agents « des services directement impliqués ou mobilisés ». Sur ce prérequis, la Directrice générale souhaite ajouter que la prime soit attribuée par entité, c'est-à-dire que tous les agents d'un même service percevront la même rémunération complémentaire.

Une réflexion est toujours en cours quant à son montant, basée sur trois tranches : une première pourrait concerner les services mobilisés à plus de 50%, une deuxième toucherait ceux engagés entre 60 et 80% et enfin, la dernière tranche serait octroyée aux services engagés entre 80 et 100%.

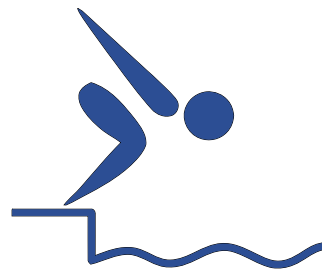
En l'état, les montants restent secrets et la procédure d'octroi paraît fragile : un agent, qui aura bénéficié de congés dans un service mobilisé entre 50 et 80 %, percevra la même prime qu'un agent qui aura assuré le taux de mobilisation. Pire même, celui qui aura assuré la continuité du service, alors que celui-ci n'est pas reconnu comme impacté par les JO, ne touchera strictement rien...

#### L'HÉBERGEMENT

Il s'agit, a priori, du sujet le plus abouti pour le moment : tous les besoins en hébergement, pour les personnels en renfort, semblent couverts. Les frais de logements des agents Paris Spécial et des ACP2 stagiaires seront pris en charge et directement réglés par l'administration.

Nous soulignons le travail réalisé en la matière auprès de la Masse et de l'ALPAF notamment. Nous attendons toutefois que le solde des frais de missions soient bien versés aux agents concernés.

Par ailleurs, nous alertons sur la probable difficulté des contrôleurs stagiaires, voire des inspecteurs élèves, à trouver un logement en région parisienne à leur sortie d'école en mai et juin 2024, soit quelques semaines avant les Jeux.



#### LES AUTORISATIONS D'ABSENCE

L'administration reconnaît que certaines absences sont cadrées réglementairement et qu'elles doivent être accordées. Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été réalisé dans les HdF, un recensement des contraintes personnelles fortes des collègues doit être réalisé dans les autres DI impactées.

Les mesures annoncées laissent encore place à l'interprétation là où nous voulons de la clarté : naissance, union (déjà programmée), décès ou GEM ne sauraient être refusées. Nous y veillerons.



## LES GARDES D'ENFANTS

L'administration se limite à prévoir un accès prioritaire aux différents mode de garde (crèches, centres aérés, colonies, etc.) et refuse d'apporter une quelconque aide financière.

Nous délivrons un carton rouge à l'administration sur ce sujet. Elle fait clairement peser une contrainte cet été sur les collègues : limiter les congés à 15 jours, ce qui laisse de facto, la charge de 7 semaines de garde pour les enfants de moins de 16 ans pendant les vacances scolaires. Dès lors, elle doit en assumer les conséquences !

Les frais de crèches, de nourrices, de garderie ou encore de colonies doivent être pris en charge par l'administration ! Ces frais sont particulièrement conséquents, a fortiori pour les plus petits enfants et en horaires décalés (on parle de centaines d'euros par semaine). Ils ne peuvent pas être infligés aux agents qui auraient préféré passer leurs vacances en famille. La copie est indigente et nous refusons d'en rester là ! C'est au ministre de prendre conscience de la situation...

## LES TRANSPORTS

C'est une évidence : les réseaux de transport parisiens (RATP, SNCF, axes de circulation routière) vont être saturés par endroit durant les JO. L'administration favorisera le télétravail pour les fonctions qui le permettent. Pour les agents contraints au présentiel, l'administration veut s'engager sur des mesures plus ou moins efficaces comme le covoiturage ou la mise à disposition de véhicules administratifs...

Les agents seront mobilisés sur des missions reconnues comme prioritaires par le gouvernement. C'est aux autorités de veiller à simplifier leur déplacement : le préfet prévoit des laissez-passer pour les riverains et commerçants, il en doit en être de même pour les douaniers. En outre, nous demandons l'accès aux voies réservées.



### ET MAINTENANT ?

**NOUS N'EN SAVONS RIEN... IL N'Y A PAS DE NOUVEAU RENDEZ-VOUS AVANT FÉVRIER 2024 AU PROGRAMME DE LA DG. DÈS LORS, LE MOIS DE JANVIER SERA CONSACRÉ AUX RMIS DANS LES SERVICES POUR NOUS PERMETTRE DE RENCONTRER LES PERSONNELS.**

Ci-après, vous pourrez consulter plus en détail les différents points de ce CSA :

- [Le plan Valmy de la DNRED](#)
- [La création du CGF](#)
- [RETOUR AU SOMMAIRE](#)



**LA LISTE DES SERVICES MOBILISÉS (MAJ AU 14/12/2023 ET NON FIGÉE) 99**

**1/LISTES DES SERVICES MOBILISÉS À 100%**

BSI DE PARIS FERRO, PARIS NORD, PARIS SUD, PARIS TRANSMANCHE, AULNAY-SOUS-BOIS, MARNE-LA-VALLÉE, MELUN, RUNGIS, GENNEVILLIERS, LES ULIS, VAL-DE-SEINE, CODT, SMS, ET BSM (ÉLÉMENT TERRESTRE ET NAUTIQUE)

PARIS SPÉ SU, AC STAGIAIRES SU

ROISSY AÉROGARES, ROISSY FRET TASK FORCE,

FOS SCANNER, SGCD MED : CODM, TOULON, MARSEILLE, PORT-DE-BOUC

CLS ET LAT À LA DNRED

TOUTES LES ÉQUIPES CYNOPHILES EMCAE EN IDF, DIPA, HDF ET PACA

**2/LISTES DES SERVICES MOBILISÉS À 80%**

TOUTES LES UNITÉS SU DE DIPA, PACA CORSE ET HDF.

LES CODT DE LILLE, MARSEILLE ET METZ

LES BSI DE PERPIGNAN, CARCASSONNE, MARSEILLE, AIX, AVIGNON, FREJUS, TOULON, GAP, NICE, MENTON, CANNES.

LES BSE DE CAEN, DIEPPE, MONTPELLIER AÉRO, TARBES, MARSEILLE PORT, MARIGNANE, PORT-ST-LOUIS, NICE.

À LA DNRED : NEMROD, CLS, LAT, GSO, OPS ET LES ÉCHELONS DE PARIS, LILLE + ANTENNE DE CALAIS ET MARSEILLE + ANTENNE DE NICE.

**3/LISTES DES SERVICES MOBILISÉS ENTRE 50% ET 70%**

LES BSI DE LYON, SAINT-ÉTIENNE, BOURGES, MONTBELLARD, LONS-LE-SAUNIER, BESANÇON, SAINT-BRIEUC, QUIMPER, RENNES, ANGERS, LE MANS, NANTES, ROUEN, METZ, METZ FERRO, THIONVILLE, MONT-SAINT-MARTIN, SAINT-AVOLD, NANCY, VERDUN, MULHOUSE, WERENTZHOUSE, REIMS, CHARLEVILLE-MEZIÈRES, TROYES, CHAUMONT, VATRY, STRASBOURG-ENTZHEIM, HAGUENEAU, SAVERNE, BAYONNE, CAMBO, DAX, HENDAYE, OLORON, PAU, MONTPELLIER, NÎMES, BOURG-MADAME, NARBONNE, GAUD ET MILLAU.

LES BSE DE LYON AÉRO, DELLE, PONTARLIER, MORTEAU, LES ROUSSES, BREST, LORIENT, ROSCOFF, SAINT-MALO, LES SABLES D'OLONNE, SAINT-NAZAIRE, CHERBOURG, GRANVILLE, HONFLEUR, LE HAVRE BSEP, SAINT-LOUIS, TROIS FRONTIÈRES, BÂME-MULHOUSE, SAINT-LOUIS-BÂLE GARES, SÈTE, PORT-VENDRES ET PORTA.

À LA DNRED : LES ÉCHELONS DE MONTPELLIER, BORDEAUX, NANTES, ROUEN, METZ ET LYON.

